

WILAYA DE CHLEF

DAIRA DE BENI-HAOUA

COMMUNE DE BENI -HAOUA

NUMERO D'INDTIFICATION FISCALE: 096202079073522

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISoire

En application des dispositions de l'article 65 alinéa 02 du décret présidentiel n° 15/247 du 16.09.2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations du service public, et suite aux *avis d'appels d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimale pour la 2^{ème} fois* N° 09/2025 parus sur les quotidiens nationaux " Sport News " et " Le Rédacteur " En date du 01.10.2025 et publié dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) et suite aux *avis d'appels d'offres national ouvert avec exigence de capacité minimale pour la 3^{ème} fois* N° 10/2025 parus sur les quotidiens nationaux " Elmoustakbal - Elmagharibi " et " Eldjazair Eldjadida " En date du 21.10.2025 et publié dans le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP), et après évaluation des offres techniques et financières en date du 12.10.2025 et réévaluation des offres techniques et financières en date du 08.12.2025, le président de l'assemblée populaire communale de BENI-HAOUA annonce l'avis d'attribution provisoire du marché pour la réalisation *Les L'opération* citée ci-dessous:

Intitulé de l'opération	Désignation de l'entreprise choisie Numéro d'identification fiscal	Montant TTC DA	Délai D'exécution	Note de l'offre technique	observations
Extension du réseau d'assainissement à Hay chahid Loubar Abdelkader	E.T.H.G.T.P MOKHTAR DAOUDI/EL ABADIA - AIN DEFLA- 184441002784173	2.988.209,00 DA	60 jours	53	(MOINDISENT)
Réalisation du réseau d'évacuation des eaux hivernales en front de mer à trois endroits (à côté du stade communal - à côté de la station de pompage n°03 - à côté du Club Amateur de Sports le Grand Bleu de Plongée).	SARL AFRICA DEVELOPPEMENT ET COMMERCE ADC /DAMOUS - TIPAZA- 002142052546184	4.514.324,50 DA	90 jours	61.88	(OFFRE RETENU)

Les soumissionnaires qui contestent ce choix, peuvent introduire un recours dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution de cet avis dans la presse et pour la connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, en se rapprochant des services de la commune dans un délai de trois (03) jours, à compter de la date de la première parution du présent avis dans la presse, ou le BOMOP conformément aux dispositions des articles 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16.09.2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations des service public.

FAIT A BENI-HAOUA, LE:**LE PRÉSIDENT D'APC**